



Note sur la réévaluation

REV2002-04

Endosulfan

Cette note a pour objet d'informer les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides ainsi que la population canadienne du fait que l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a récemment annoncé un plan de gestion du risque de l'insecticide endosulfan. Ce plan inclut l'annulation de certaines utilisations, ainsi que des mesures d'atténuation des risques professionnels et environnementaux des autres utilisations d'endosulfan. Les utilisations agricoles suivantes ainsi que leurs limites maximales de résidus (tolérances) seront annulées : haricots gras, pois gras, épinards et raisins. Une période de consultation publique de 60 jours permettra aux parties intéressées d'offrir des avis concernant la réduction des risques professionnels et environnementaux de l'endosulfan. Cette période commencera dès la publication de la *Reregistration Eligibility Decision* de l'EPA (disponible sur le site Web de l'EPA).

Les fabricants du produit de qualité technique pour le Canada, Bayer et Makhteshim, impliqués dans le plan de gestion du risque aux États-Unis, ont indiqué qu'ils seraient prêts à prendre le même genre de mesures au Canada à la suite des consultations auprès des intervenants canadiens. Ces mesures auraient un impact sur toutes les préparations commerciales contenant de l'endosulfan.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a entrepris la réévaluation des produits contenant de l'endosulfan dans le but de déterminer si les mesures de gestion du risque prises aux États-Unis représentent des mesures de sauvegarde adéquates concernant l'utilisation de ces produits dans des conditions canadiennes.

(also available in English)

Le 9 août 2002

Ce document est publié par la Division de la documentation et de la coordination des demandes d'homologation, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

**Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9**

**Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798**



ISBN: 0-662-87621-0

Numéro de catalogue : H113-5/2002-4F-IN

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.